



MAIRIE
DE
CHÂTEL
HAUTE-SAVOIE

Code Postal : 74390

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2011

Présents : M. RUBIN Nicolas, Maire, MM. FAURIE Bruno, CHARBONNEL Philippe, MARCHAND Franck, RUBIN Roger Adjoints,

Mmes BOVARD Sylvie, BURNET Sandra,

MM. CHALOYARD Jean-Yves, CRUZ-MERMY Daniel, DAVID André, DAVID Frédéric, DUNAND Constant, RUBIN Pascal, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Messieurs GRILLET-AUBERT Pascal et LACROIX Bernard

M. Franck MARCHAND a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. Approuve le compte-rendu de la séance du 13 Décembre 2010
2. Prend connaissance en début de séance de la présentation par le groupement Quanim de l'étude de faisabilité pour la construction d'une résidence de tourisme. classée 4 étoiles, cette résidence serait composée de 83 logements (principalement des T3 et T4 et quelques T2) situées en centre ville sur l'actuel terrain du bâtiment le Plein Soleil. Le groupement propose à la commune de céder un niveau de parking disposant de 50 places de stationnement public au prix brut de béton de 19 500 € HT. Les deux autres niveaux seraient à la disposition exclusive de la clientèle de la résidence. Des activités de détente type bien être et piscine couverte seront proposées privativement à la clientèle de la résidence. Un accès piéton pourrait être envisagé depuis la route de Vonnes jusqu'à la gare de super Châtel sans avoir à passer par la route du Crêt. Route sur laquelle aucun accès voiture ne sera possible pour les résidents qui devront emprunter une autre voie d'accès depuis la route de Vonnes pour se stationner sur les 2 niveaux de parking créés à leur attention. Des négociations entre les propriétaires privés concernés et le groupement ont commencé à être engagées sur ces questions.

Selon M. Daniel Cruz Mermy, une place de parking par logement et surtout pour des T4, bien que cette règle soit posée dans le PLU, ne semblerait pas suffisante au regard du constat qu'il fait sur les problèmes actuels de stationnement dans le village surtout à Noël et le premier de l'an. Le groupement répond que son programme prévoit 99 places soit 16 places supplémentaires par rapport à ce que le PLU impose et par ailleurs que le gestionnaire de cette résidence (Odalys) travaille en grande partie avec des tours opérateurs proposant à sa clientèle des séjours en car et donc le besoin en stationnement ne serait pas sous estimé. Bien au contraire, leur retour d'expérience sur ce type de résidence démontre que les places de parking attribuées aux logements ne sont pas toutes utilisées. En conséquence, la péréquation entre le besoin et les places de stationnement disponibles se fait naturellement.

Par ailleurs, M. Cruz Mermy suggère au groupement un accès différent de celui qui est exposé et qui serait plus direct pour la clientèle et les piétons pour se rendre à la gare de super chatel. Le groupement prend note de cette remarque judicieuse.

M. Jean Yves Chaloyard demande si l'accès piéton prévu est un accès public ? le groupement répond par la négative mais qu'il est possible de l'intégrer. Il soulève aussi la question quant au nombre de places de stationnement privé qui lui paraît également insuffisant.

M. Roger Rubin demande si les activités ludiques seront proposées exclusivement à la clientèle. Le groupement répond par l'affirmative.

Calendrier prévisionnel de réalisation : commercialisation pourrait débuter à l'automne 2011. travaux mai 2012 et livraison décembre 2013

3. **URBANISME** – ce sujet est reporté à une séance ultérieure

A. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

B. Bilan de la concertation sur le P.L.U.

4. **FINANCES** :

A. A l'unanimité, DECIDE de procéder au versement d'acomptes de subvention à CHATEL TOURISME au titre de l'année 2011.

B. A l'unanimité, APPROUVE la Décision modificative n° 2 sur budget des remontées mécaniques : section de fonctionnement : chapitre des dépenses sans incidence financière :

- diminution de crédits d'un montant de 7000 € pour les titres annulés,
- augmentation de crédits pour couvrir les emprunts à hauteur de 7 000 €

5. **ETUDE CENTRE AQUATIQUE – demande de subvention – plan de financement prévisionnel**

- A l'unanimité AUTORISE le Maire à demander une subvention auprès du Fonds Européens de Développement Régional (FEDER)
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour l'étude du centre aquatique dans le cadre du Programme Opérationnel Inter Régional du Massif des Alpes (POIA)

Subventions possibles :

- FEDER : 136 800 €
- Conseil Régional : 106 400 €
- Concerne le dossier d'assistance à Maîtrise d'ouvrage estimée à 304 000 € HT

6. **MARCHES PUBLICS**

M. le Maire expose que la Commission d'Appel d'offres du 11 janvier 2011 a décidé la conclusion des avenants aux marchés d'Assurances pour l'année 2010 avec la Société SMACL Assurances et ci-dessous exposés :

a) **lot 1 - dommages aux biens - l'avenant n° 3** a pour objet la révision de la superficie développée du parc immobilier de la Commune pour l'année 2011 :

Suppression de surface : ferme de la Béchigne : - 921 m²

Ajout de surface :

Maison de la Douane : + 360 m²

Chalet sanitaire de Près-la-Joux : + 18 m²

Chalet d'accueil de la déchetterie : + 20 m²

Ce qui représente une diminution de : - 523 m²

- **Le montant de la cotisation 2011** pour une superficie totale de 26 877 m² s'élève à **17 304,64 € HT**. Pour mémoire, la cotisation 2010 pour une superficie de 27 400 m² s'élevait à 16 155,12 € HT

b) **lot 3 - flotte automobile - l'avenant n° 4** a pour objet la prise en compte des changements intervenus dans la composition des risques assurés au cours de l'année 2010 –

- résiliation d'assurances de matériels : - 526,94 € TTC

- assurance de mis en circulation d'un nouveau véhicule (balayeuse) à compter du 04.11.2010 : + 86,66 € TTC – la cotisation pour l'année 2011 s'élèvera à 891,26 € TTC

- assurance de véhicules de prêt : + 1884,00 € TTC

Le montant de **l'avenant n° 4 s'élève à 1443,72 € TTC**.

La cotisation annuelle 2011 est portée à 24 507,70 € TTC. Pour mémoire, la cotisation annuelle pour 2010 s'est élevée à 24 048,38 € TTC

A l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer les avenants sus-exposés.

7. PERSONNEL

- A.** A l'unanimité, **ACCEPTÉ** le renouvellement à compter du 2 février 2011 du contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de l'agent affecté au service de ramassage d'ordures ménagères à temps complet.
- B.** **ACCEPTÉ**, la création d'un poste à temps complet d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à compter du 5 février 2011 pour l'agent exerçant les fonctions de gardien de la déchetterie.
- C.** **AUTORISE** le Maire à recruter du personnel en vue du remplacement des agents momentanément indisponibles pendant l'année 2011.
- D.** **ACCEPTÉ** le renouvellement du versement de la contribution fixée à 38 € par agent à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel pour l'année 2011, les fonds étant destinés à l'attribution de prestations à caractère social aux adhérents. La Commune comprenant 26 agents adhérents, ce qui représente une somme de 988 €.

Une étude en 2011 sera réalisée par les services communaux sur l'opportunité de maintenir cette contribution et de proposer à la place une prise en charge d'une partie des cotisations aux mutuelles.

8. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – Etude sur la prise de la compétence assainissement par le Syndicat Intercommunal à la Carte de la Vallée d'Abondance (SICVA)

Convention de paiement entre le SICVA et la Commune de CHATEL pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'une étude d'opportunité pour la prise de compétence intégrale de l'assainissement par le SICVA.

Coût estimatif de la prestation : 350 000 € TTC – subvention attendue à hauteur de 80 %.

La participation de la Commune de CHATEL est basée sur 49,49 % du coût restant.

Le choix du maître d'œuvre est en cours. Il faudra 18 mois d'études.

A l'unanimité, **ACCEPTÉ** d'autoriser le Maire à signer la convention de participation financière à la réalisation du schéma directeur d'assainissement.

9. AVIS :

Avis FAVORABLE du Conseil sur les **déclarations d'intention d'aliéner**.

A. SARL ADG IMMOBILIER – vente d'un parking dépendant de la résidence « Le Chalet du Morclan moyennant le prix de un Euro symbolique à un propriétaire de la résidence.

B. M. BUISSON Michel et Mme BOURGEOIS Charlotte – apport en société (SCI de la Poterne en cours de constitution) d'un appartement dans la résidence « Les Balcons du Lac », pour une estimation de 120 000 €.

10. INFORMATIONS sur les marchés et actes passés dans le cadre de la délégation du Maire

A. Acquisition de véhicules

M. Franck Marchand expose les caractéristiques des véhicules et leur besoin pour les services techniques.

Tracteur de déneigement : 4 offres ont été déposées par les entreprises suivantes pour différents types de matériel :

- Ets VIDONNE
- MONOD EQUIPEMENT
- GENESTE
- Ets VAUDAUX offre retenue pour un tracteur de marque MONTY 100 CV pour un montant de 125 000 € HT avec reprise du tracteur HOLDER pour un montant de 21 000 € HT

Camion châssis :

2 offres ont été déposées :

- SVI 74 – 67 485,28 € HT – note : 73,08 / 100
- Bernard TRUCK - 54 900 € HT – offre retenue selon la note de 86 / 100.

B. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de transformation du bâtiment de l'ancienne douane en centre d'interprétation pour la mission Avant Projet Sommaire :

- montant du contrat initial de maîtrise d'œuvre : 26 000 € HT
- montant de l'avenant : 1 200 € HT
- ce qui porte le montant total de la maîtrise d'œuvre à 27 200 € HT

Monsieur Faurie apporte des compléments d'information sur la nécessité de cette mission en préalable à toute décision ultérieure du Conseil municipal relative à cette opération.

C. Subrogation du bail des locaux communaux conclu avec Mme DAVID Gisèle pour l'officine de pharmacie à la Société PHARMACIE DE CHATEL, en cours de constitution.

D. Vente d'une étrave de déneigement à la Commune de Champanges pour un prix de 3500 € TTC. A l'unanimité, le Conseil accepte de sortir de son inventaire ce matériel.

E. Monsieur Frédéric David demande si la commune peut mettre à la disposition de l'association des chasseurs de Châtel un local pour en faire une maison de la chasse permettant à la fois de déposer les animaux et de présenter aussi la faune de nos montagnes au grand public à l'occasion de certains événements. M ; le Maire propose au Conseil de donner une suite favorable à cette demande sous réserve que l'association présente le projet sur un terrain communal qui l'intéresserait le mieux et qui serait disponible vis-à-vis des besoins de la commune. M. David dit qu'une proposition de terrain et de surface sera formulée au Conseil prochainement pour qu'il puisse prendre sa décision.

F. M. Chaloyard demande l'état d'avancement du projet de liaison routière avec Morzine et Montriond depuis le col de Bassachaux. Le Maire expose au Conseil qu'après avoir relancé début 2009 les deux Maires concernés, une seule réponse lui est parvenue et que cette liaison ne pourra se faire que si les 3 maires démontrent une volonté très affirmée pour la réalisation de ce projet.

Les sujets de l'ordre du jour et les questions des conseillers étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Nicolas RUBIN
Maire de CHATEL